

Distr. générale 1<sup>er</sup> juillet 2013 Français Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité Soixante-huitième année

Lettres identiques datées du 28 juin 2013, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Malgré de sérieux efforts pour sauver la solution des deux États et relancer les négociations en vue de sa réalisation et du règlement de toutes les questions en suspens ainsi que du conflit dans son ensemble, les espoirs du peuple palestinien et sa conviction que la paix est possible vont en s'amenuisant, vu la campagne ininterrompue de colonisation menée par Israël, Puissance occupante, sur tout le territoire de l'État de Palestine et les autres provocations et actes contraires au droit qui signalent à nouveau qu'Israël rejette la voie de la paix.

Une fois encore, les actes d'Israël que nous constatons confirment que le Gouvernement israélien préfère occuper, annexer et dominer le peuple palestinien et son territoire et démontrent qu'il n'est pas disposé à respecter le droit international et à agir de bonne foi pour assurer la paix. Les propos provocants tenus par des responsables israéliens et les initiatives illicites prises par les forces d'occupation israéliennes et les colons israéliens extrémistes continuent à souligner avec éclat qu'Israël ne fait aucun cas de la solution des deux États et n'a de cesse de la saper.

L'extension et le renforcement des colonies et des prétendus « avant-postes » se poursuivent; des ordonnances militaires de confiscation de terres palestiniennes et de démolition d'habitations continuent d'être prises; des civils palestiniens continuent d'être déplacés de force, particulièrement dans les zones de Jérusalem-Est occupée et de la vallée du Jourdain; les arrestations et incarcérations de civils restent quotidiennes; les forces d'occupation continuent à faire un usage excessif de la force à l'encontre des manifestants palestiniens et des victimes parmi la population civile; le blocus de la bande de Gaza reste en vigueur, ce qui entraîne de lourdes pertes sur le plan socioéconomique et de graves problèmes humanitaires; les colons continuent à terroriser les Palestiniens et à les attaquer, ainsi que leurs





villages et leurs biens, y compris les sites religieux. Outre l'annonce que plus de 1 000 logements allaient être construits dans les colonies de peuplement, il y a eu le mois dernier la saisie, par les forces d'occupation, de centaines de dounoums de terres palestiniennes, dont plus de 950 dounoums dans la seule région de Naplouse; 24 autres structures ont été démolies, ce qui a entraîné le déplacement de 55 Palestiniens, dont 23 enfants; l'armée israélienne a effectué 457 raids contre des villes et villages palestiniens, faisant 162 blessés palestiniens, parmi lesquels au moins 58 enfants et 8 femmes; 455 Palestiniens ont été arrêtés.

Voilà comment Israël répond aux appels lancés du monde entier pour qu'il mette un terme aux politiques et pratiques illicites qui sont les siennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et qu'il coopère sérieusement à l'initiative prise par le Secrétaire d'État américain, John Kerry, ainsi qu'avec ses partenaires dans la région et la communauté internationale. Avec son intransigeance et son arrogance habituelles, Israël continue de saper et de ridiculiser les positions et les initiatives prises aux niveaux international et régional en faveur de la réalisation de la solution des deux États, sur la base des frontières d'avant 1967, et de l'établissement d'une paix israélo-palestinienne juste, durable et globale. Alors que l'échec est exclu à cet égard pour le reste de la communauté internationale, y compris l'État de Palestine, Israël veut à toute force entraîner tout le monde sur cette voie dangereuse.

Une fois encore, l'existence de plans d'extension des colonies illicites de Jérusalem-Est occupée a été révélée récemment avec l'annonce que la construction de 69 nouveaux logements sur des terres palestiniennes confisquées de la colonie de Jabal Abu Ghneim, que la Puissance occupante nomme « Har Homa », avait été approuvée. À ce propos, nous rappelons que la décision prise par Israël en 1997, date à laquelle le Premier Ministre était M. Nétanyahou, d'établir en ce lieu une colonie de peuplement avait amené l'Assemblée générale à convoquer sa dixième session extraordinaire d'urgence pour se pencher sur les initiatives illicites qu'Israël avait prises à Jérusalem-Est occupée et dans le reste du Territoire palestinien occupé. Malgré la position claire affirmée par l'Assemblée à ce moment-là et dans des résolutions ultérieures, celles que le Conseil de sécurité avait prises auparavant et les demandes réitérées adressées à Israël pour qu'il mette un terme à ces activités illicites de colonisation, l'implantation de colonies continue à ce jour. De fait, comme nous l'indiquions dans de précédentes lettres, Israël a considérablement intensifié sa campagne de colonisation, affichant ainsi, pour le premier trimestre seulement de l'année en cours, un niveau jamais atteint en sept ans, à l'encontre des résolutions pertinentes et en violation flagrante du droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Non contents de ces activités illicites qui morcellent encore le territoire palestinien et compromettent la viabilité de la solution des deux États, les plus hauts responsables israéliens continuent à tenir des propos provocants, qui empoisonnent l'atmosphère et avivent les tensions entre les deux parties. La semaine dernière encore, à la suite des observations préjudiciables du Vice-Ministre de la défense, M. Naftali Bennet, le Ministre israélien de l'économie et partenaire de poids du Gouvernement de coalition de M. Nétanyahou déclarait que l'idée d'un État palestinien était dans « l'impasse », rejetait pour Israël la qualité d'occupant et, à propos des efforts déployés récemment en faveur de la paix, se flattait, devant un

13-38219

conseil de colons, que « jamais, dans l'histoire d'Israël, autant de gens n'[avaient] mis autant d'énergie dans quelque chose d'aussi vain ».

Certes, les responsables palestiniens restent jusqu'ici favorables à la solution des deux États et à la négociation comme moyen d'y parvenir et de régler toutes les questions en suspens, mais nous devons cependant, avec le reste de la communauté internationale, marquer un temps d'arrêt pour évaluer sérieusement les chances de concrétiser cette solution dans les conditions ainsi imposées par Israël, Puissance occupante. La Palestine, à maintes reprises, a fait les difficiles compromis nécessaires à la paix, et son président, M. Mahmoud Abbas, a maintes fois confirmé que nous étions décidés et prêts, mais, en ce moment particulièrement critique, nous nous méfions de négociations sans substance menées dans le seul but de négocier et nous sommes alarmés par la détérioration de la situation sur le terrain causée par les pratiques illicites d'Israël.

Nous rappelerons ici que, selon des déclarations récentes du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques devant le Conseil de sécurité, si nécessaire que soit pour les parties la reprise des négociations car c'est le seul moyen de réaliser la solution des deux États, il faut prévoir un cadre concret et bien conçu, ainsi qu'un calendrier tenable, pour que les pourparlers aient une chance d'aboutir, et il sera nécessaire également que la situation sur le terrain s'y prête. Nous en appelons donc à nouveau la communauté internationale pour qu'elle fasse le nécessaire, afin qu'Israël s'acquitte effectivement des obligations que lui impose le droit international, ce qui est indispensable pour assurer entre les parties la conduite de négociations directes sérieuses en vue de la réalisation des objectifs assignés de longue date au processus de paix, sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor. Le Conseil est investi d'une charge particulière, liée à son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales. Là encore, nous nous en rapportons aux déclarations du Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, selon lesquelles la communauté internationale a en effet la lourde responsabilité de faire de cette possibilité une réalité. Le moment d'assumer cette grave responsabilité n'a que trop été différé.

La présente lettre fait suite aux 468 autres lettres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 14 juin 2013 (A/ES-10/596-S/2013/353), rendent compte des crimes commis contre le peuple palestinien par Israël, Puissance occupante, depuis septembre 2000. Israël, Puissance occupante, devra répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et de ses violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes devront être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur, Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies (Signé) Riyad Mansour

13-38219 **3**